

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
14 novembre 2019**

Présidence : M. Hervé Cornaz

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 617/19 relatif au Plan d'Affectation communal (PA) Vieille-Ville et zone réservée, où le rapport de sa commission d'urbanisme, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

- Article premier : d'adopter le plan et le règlement du Plan d'affectation communal « Vieille-Ville » selon le préavis n° 617/19 ;
- Article 2 : l'entrée en vigueur du Plan d'affectation communal « Vieille Ville » interviendra dès son approbation par la cheffe du Département compétent, sa signature étant réservée ;
- Article 3 : d'adopter le plan et le règlement de la zone réservée selon le présent préavis ;
- Article 4 : l'entrée en vigueur de la zone réservée interviendra dès son approbation par la Cheffe du Département compétent, sa signature étant réservée ;
- Article 5 : d'accorder à cet effet un crédit complémentaire de CHF 67'000.- afin de couvrir les dépenses engagées ;
- Article 6 : de financer ce montant par la trésorerie courante ;
- Article 7 : d'amortir cet investissement, soit CHF 67'000.- par le compte no 420.331 sur une durée de 10 ans ; la première fois au budget 2021.

Ainsi délibéré en séance du 14 novembre 2019.

Le Président :



Hervé Cornaz



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich